

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi vingt-trois septembre à dix-sept heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Elizabeth RIVIERE, Maire.

Date de la convocation : Mercredi 17 septembre 2025

Etaient présents :

Mme RIVIERE	Elizabeth	Maire	Mme FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale
M. AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	Mme JALABERT	Nadine	Conseillère municipale
Mme SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	M. ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
M. PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	Mme WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme WEDE	Sabrina	4 ^{ème} adjoint	Mme TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M. BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M. GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme FERRALI	Elodie	6 ^{ème} adjoint	M. N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M. BAUDRY	Michel	7 ^{ème} adjoint	Mme CHEN-SAN	Chantal	Conseillère municipale
Mme BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme DEVRICHIAN	Marjorie	Conseillère municipale
M. PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme MOTUHI	Fémia	10 ^{ème} adjoint	M. PARENT	Frédéric	Conseiller municipal

Représentés :

M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
 M. Georges TARAIHAU (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)
 M. Raphaël TOFILI (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)
 Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à Mme Marjorie DEVRICHIAN)
 Mme Ivy POIA (procuration donnée à M. Frédéric PARENT)
 Mme Laure MOREAU (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Excusée :

Mme Chantal COURTOT
 M. Petelo SAO

Absents :

M. Mickael LELONG
 M. Jean-Irénée BOANO
 M. Romuald PIDJOT
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	22
Nombre de votants	:	29

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h30.

M. Pierre-Louis ALGAYRES est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 88 /25/IX

**HABILITANT LE MAIRE A VERSER DES SUBVENTIONS
EN FAVEUR D'ASSOCIATIONS OU D'ORGANISMES
DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE POUR L'ANNEE 2025**

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 23 septembre 2025,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n° 51/2025 du 17 septembre 2025,

Sur proposition de la commission chargée de la culture en date du 03 septembre 2025, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le Maire est habilité à verser les subventions aux associations ou organismes détaillés ci-dessous :

Article	Bénéficiaire	Montant
6574	ASSOCIATION TAMARA	120 000 FCFP
6748	ASSOCIATION TIARE SANTAL PACIFIC	300 000 FCFP
TOTAL		420 000 XPF

Article 2 : Le versement de ces subventions est imputable au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » et 67 « charges exceptionnelles » du budget 2025 de la Ville du Mont-Dore.

Article 3 : Les associations attributaires devront fournir à la Ville du Mont-Dore, **avant le 20 mars 2026**, un rapport moral et financier relatif à l'utilisation des subventions. A défaut de justificatifs, un titre de recettes sera émis à l'encontre de l'association défaillante pour restitution des sommes indûment perçues.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud, publiée sous format électronique et notifiée à chaque attributaire.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 SEPTEMBRE 2025

Le secrétaire de séance,

Pierre-Louis ALGAYRES

Pour extrait conforme
au registre des délibérations

Le Maire,

Elizabeth RIVIERE



Ampliations :

Subdivision Administrative Sud

Direction des services d'animations et de prévention (notification aux attributaires)

Direction des finances et de l'informatique

Secrétariat général (SAG : registre et publication)